



LOUIS VIALARD

MAISON DE NÉGOCE DE VIN

— à Bordeaux depuis 1969 —

NOTRE ENGAGEMENT



NO S CERTIFICATIONS

BIO

ECOCERT Certification FR-BIO-01



Notre certification pour distribuer les vins issus de l'Agriculture Biologique :

- atteste de la conformité au règlement de l'Union Européenne sur l'Agriculture Biologique
- démontre que les acteurs ont respecté l'interdiction sur l'utilisation d'engrais et pesticides de synthèse
- 95 % ou plus des composants sont issus d'une Agriculture Biologique respectant la réglementation UE
- certifie de la provenance directe de l'agriculteur producteur dans un emballage scellé
- montre que le nom de l'agriculteur producteur et le code de l'organisme d'inspection figurent sur les produits issus de l'Agriculture Biologique

IS O 22000 :2018

Certification 75305.4



Notre certification :

- concerne tous les acteurs de la filière agroalimentaire avec qui nous communiquons
- garantit la traçabilité de nos produits
- atteste de la sécurité des aliments que nous distribuons
- reconnaît les compétences de notre personnel
- assure la conformité légale et réglementaire de nos produits
- défend la bonne application de la méthode HACCP
- définit l'utilisation du produit
- montre notre volonté d'amélioration continue

Amont Agricole

Exploitants agricoles, producteurs primaires



Transformation alimentaire

Fabricants de denrées alimentaires, producteurs d'aliment pour animaux, organismes de transformation des aliments, ...



Équipements et matériel

Fabricants d'équipements, de matériaux d'emballages, de produits de nettoyage, d'additifs et ingrédients, ...



Distribution



Consommateur



Parties prenantes

Propriétés, fournisseurs, collaborateurs, pouvoir public et réglementaire ...



NOTRE VISION DE LA QUALITE

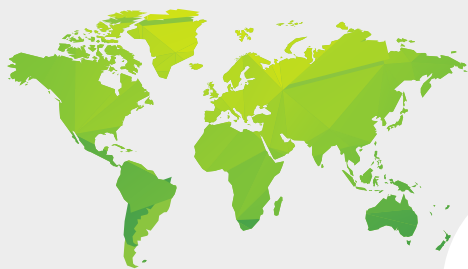
La société Louis Vialard souhaite apporter une entière satisfaction à ses clients par la qualité de ses produits, de ses services et à l'engagement de ses équipes autour d'un Système Qualité fort. Notre engagement est de fournir des produits conformes et sûrs à nos clients en terme de sécurité des denrées alimentaires.

La Direction s'engage dans une Démarche Qualité par la mise en place, le suivi l'amélioration continue d'un Système de Management de Sécurité des Denrées Alimentaire selon **la norme ISO 22000** (méthode HACCP) et en étant distributeur agréé pour les produits issus de l'Agriculture Biologique.

Notre politique qualité est axée sur les points suivants :

Répondre aux exigences de nos marchés :

Une certification internationale pour garantir la sécurité de nos produits



Satisfaire aux exigences légales et à la norme internationale :

Etre en conformité avec toutes les exigences :

- Réglementaires (veille)
- Clients
- Sécurité des Denrées Alimentaires
- BIO

A travers la mise en œuvre, le maintien et la révision de notre système de management.

Notre entrepôt :

Notre outil logistique à Saint-Laurent du Médoc permet de nous inscrire dans une démarche globale sur la qualité, la sécurité, l'hygiène et l'environnement.

Notre objectif est d'être une entreprise responsable, capable de garantir la satisfaction et la sécurité du client ainsi que celle de nos collaborateurs.

Un projet d'entreprise partagé :

La qualité est un effort commun nécessitant une adhésion de l'ensemble des parties intéressées. Nous nous engageons à comprendre les besoins et les attentes de nos équipes, de nos partenaires, de nos fournisseurs et de l'ensemble des propriétés.





INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT

Usage prévu du produit

- Consommation modérée, non systématique, festive et conviviale
- Le produit peut entrer dans la composition de recettes de cuisine ou cocktail
- Ouverture de la caisse (bois/agrafes)
- Retirer le haut de la capsule
- Ouverture de la bouteille : retirer le bouchon à l'aide d'un tire-bouchon adapté
- Verser le contenant dans un verre
- Conservation du produit conseillée entre 13° et 19°

Danger d'utilisation / Personne vulnérable

- Femme enceinte et bébé
- Mineurs
- Personnes sensibles aux agents allergènes
- Personnes présentant une addiction

Utilisation erronée

- L'abus d'alcool est dangereux pour la santé
- Ne pas boire directement à la bouteille

Mentions obligatoires

art 40 règlement (EU) n° 2019/33 et n° 2019/34
art 119 règlement (UE) 1308/2013
règlement (UE) n°2021/2117 du 02 décembre 2021

Paquet hygiène

règlement (CE) n°178/2002
règlement (CE) n°852/2004

Allergènes

le règlement (UE) n°2021/382 du 03 mars 2021

Consignes de tri sur emballage

décret n°2021-835 du 29 juin 2021

Codex Alimentarius

Codex CXC-1-1969 2020
Codex HACCP 2020

Composition

- Vin
- Bouteille
- Bouchon
- Capsule
- Etiquette
- Contre-étiquette
- (Médaille)
- (Pass / Stick)

Manipulation

- Produit fragile
- Risque de casse